

Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS

Société d'Avocats inter Barreaux Meaux/Melun
à Meaux-77100 - 6 rue Aristide Briand
à Melun - 77000 -9 avenue Gallieni

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Meaux, Palais de Justice Avenue Salvador Allende,

Le jeudi 2 juillet 2026 à 10 heures

EN UN SEUL LOT

un ensemble immobilier à usage industriel
SIS Sur la commune de LOGNES (77185- Seine-et-Marne)
13 et 14B, rue des Campanules
Cadastré section AI n° 8 et 12 pour 28a 14ca

VISITE SUR PLACE le 19 juin 2026 de 14h à 15h

A la requête de :

SA LE CREDIT LYONNAIS Société anonyme au capital de 1 847.860.375 € dont le siège social est à LYON (Rhône) 18 rue de la République et le siège central 20 avenue de Paris 94811 VILLEJUIF cedex, immatriculée au RCS LYON (SIREN) 954 509 741, représenté légalement par son Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège. Créancier saisissant ayant pour avocat constitué **Maître Jean-Charles NEGREVERGNE Avocat au Barreau de MEAUX**, membre de la Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS société d'Avocats inter-Barreaux

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

Un ensemble immobilier à usage industriel d'une superficie de 1.325,51 m², et se composant d'un bâtiment principal de bureaux sur trois niveaux (sous-sol et R+1), d'un entrepôt, parking et terrain attenant.

Information précisée dans l'acte de vente : Baux à construction – Rappel : Le PROMETTANT précise que les parcelles présentement vendues, on fait l'objet chacune d'un bail à construction. Lesdits baux à construction sont, au jour de la vente, arrivés à leur terme ainsi, aux termes des stipulations des baux à construction, le PROMETTANT est propriétaire tant des terrains d'assiette que des constructions s'y trouvant.

Il est précisé que pour les besoins desdits baux à construction, deux états descriptifs de division ont été stipulés dans les actes constatant les baux à construction, mais n'ont fait l'objet d'aucune publication au fichier immobilier.

En tant que de besoin, le PROMETTANT s'engage à faire publier au fichier immobilier, à l'occasion de la vente, la caducité des baux à construction et, le cas échéant, la suppression des états descriptifs de division

OCCUPATION : les lieux sont loués..

MISE A PRIX : 400 000 €

outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication

Fait et rédigé par Maître Jean-Charles NEGREVERGNE membre de la Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS, poursuivant

RENSEIGNEMENTS

Selas NEGREVERGNE-FONTAINE- DESENLIS, Société d'avocats à MEAUX/MELUN - Tél. **01.64.34.93.45** - au greffe du JEX du TJ de Meaux où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

Sur INTERNET : www.licitor.com – www.avoventes.fr où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

NOTA : Pour enchérir le ministère d'un avocat près le Tribunal Judiciaire de Meaux est obligatoire.

Un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € à l'ordre de la CARPA Séquestre est obligatoire.